



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Onzième session

29 et 30 novembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
2. Les causes profondes et les conséquences de l'apatridie touchant les minorités : la prévention de l'apatridie selon une approche fondée sur les droits de l'homme.
3. Les cas d'apatridie chez les minorités qui sont la conséquence de conflits, de mouvements de population forcés et de migrations : principaux enjeux et solutions possibles.
4. Garantir le droit à une nationalité aux personnes appartenant à des minorités par la facilitation de l'enregistrement des naissances, la naturalisation et l'octroi de la citoyenneté aux membres de minorités apatrides.
5. Les cas d'apatridie chez les femmes et les enfants appartenant à des minorités : faire progresser l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité.
6. Conclusions.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Lieu de la session

Conformément aux résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme, la onzième session du Forum sur les questions relatives aux minorités se tiendra les 29 et 30 novembre 2018 au Palais des Nations, à Genève, salle XVII.

Les participants au Forum seront saisis, pour examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe contient un programme de travail provisoire pour la session.

Séance d'ouverture

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session par une déclaration, qui sera suivie de celle de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits



de l'homme, transmise par vidéo, et de celles du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités et du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités.

Documents

Les documents de la session pourront être consultés sur le site Web du Conseil des droits de l'homme (www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Minority/Pages/Session11.aspx).

Débats

Au cours de la session, qui durera deux jours, les participants seront conviés à quatre réunions-débats sur le thème général « L'apatridie et les minorités ». Chaque réunion-débat s'ouvrira sur de brèves interventions d'un certain nombre d'experts et sera conduite par un animateur, de manière à aboutir à des recommandations concrètes. Les participants seront invités à s'exprimer, à répondre aux questions de l'animateur et à proposer des recommandations susceptibles de figurer dans le document final que le Rapporteur spécial présentera au Conseil des droits de l'homme à sa quarantième session, en mars 2019.

2. Les causes profondes et les conséquences de l'apatridie touchant les minorités : la prévention de l'apatridie selon une approche fondée sur les droits de l'homme

Les participants débattront des effets de l'apatridie sur la capacité individuelle de jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'avoir accès à des voies en recours en cas de violation des droits de l'homme.

Les participants examineront aussi les interactions entre la prévention de l'apatridie, par la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités, notamment l'interdiction et l'élimination de la discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion et la langue, et la lutte contre les nombreuses vulnérabilités associées à l'apatridie.

3. Les cas d'apatridie chez les minorités qui sont la conséquence de conflits, de mouvements de population forcés et de migrations : principaux enjeux et solutions possibles

Les participants débattront de l'incidence des conflits et de leurs conséquences sur le plan de l'apatridie pour les personnes appartenant à des minorités, du fait, entre autres, des déplacements forcés, des transferts de population et des migrations forcées qui en découlent.

Les participants s'intéresseront aussi à des exemples de mesures en faveur de procédures équitables de détermination de l'apatridie, propres à garantir l'exercice des droits de l'homme au passage des frontières, jusqu'à l'obtention d'une nationalité.

4. Garantir le droit à une nationalité aux personnes appartenant à des minorités par la facilitation de l'enregistrement des naissances, la naturalisation et l'octroi de la citoyenneté aux membres de minorités apatrides

Les participants débattront des difficultés que rencontrent les personnes appartenant à des minorités, notamment les minorités nomades et autres minorités non traditionnelles, et les minorités vivant dans des régions frontalières isolées, lorsqu'il s'agit d'obtenir le statut de citoyen ou de faire la preuve de leur citoyenneté. Ils présenteront des exemples de mesures efficaces pour mettre fin aux lois et aux pratiques qui, de façon arbitraire, privent des personnes de nationalité ou nient leur nationalité, pour des motifs discriminatoires fondés sur la race, l'origine ethnique, la religion et la langue.

Les participants échangeront des vues sur les moyens d'assurer à tous, sans discrimination, l'accès aux documents nécessaires pour faire la preuve de sa nationalité ou de son droit à la nationalité. Il sera notamment question de la facilitation de l'enregistrement des naissances, de la naturalisation, de la confirmation et de l'acquisition de la citoyenneté.

5. Les cas d'apatridie chez les femmes et les enfants appartenant à des minorités : faire progresser l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité

Les participants débattront des incidences de l'apatridie sur les enfants, du point de vue de l'accès à l'éducation primaire et aux services de soins de santé, et sur les femmes, du point de vue de l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et procréative.

Les participants débattront également de l'intérêt d'une plus grande égalité des sexes *de jure*, notamment dans les lois sur la citoyenneté, et des effets potentiels de la prévention ou de l'élimination de l'apatridie parmi les personnes appartenant à des minorités.

6. Conclusions

Les participants s'appuieront sur les résultats de ces deux journées de débat pour réfléchir aux meilleurs moyens de prévenir et de combattre l'apatridie ainsi qu'au rôle que pourraient jouer à cet égard la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Ils seront invités à sélectionner et à préciser un certain nombre des recommandations qui auront été faites au titre de chaque point du présent ordre du jour par les États, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile qui œuvrent à la promotion et à la réalisation des droits des personnes appartenant à des minorités en vue de lutter contre l'apatridie.

Le Président du Forum et le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités présenteront leurs conclusions et avanceront notamment des propositions quant à la suite à donner aux travaux du Forum.

Annexe

Programme de travail

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 29 novembre 2018		
10 heures- 13 heures	1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	<p>Ouverture du Forum sur les questions relatives aux minorités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme • Observations de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (déclaration transmise par vidéo) • Observations du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités • Observations du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités
	2. Les causes profondes et les conséquences de l'apatridie touchant les minorités : la prévention de l'apatridie selon une approche fondée sur les droits de l'homme	
15 heures- 18 heures	3. Les cas d'apatridie dans les minorités qui sont la conséquence de conflits, de migrations et de mouvement de population forcés : principaux enjeux et solutions possibles	
Vendredi 30 novembre 2018		
10 heures- 13 heures	4. Garantir le droit à une nationalité aux personnes appartenant à des minorités par la facilitation de l'enregistrement des naissances, la naturalisation et l'octroi de la citoyenneté	
15 heures- 18 heures	5. Les cas d'apatridie parmi les femmes et les enfants appartenant à des minorités : faire progresser l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité	
	6. Conclusions	